

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 décembre 2016

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le mercredi 21 décembre 2016 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 14 décembre 2016.

Etaients présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : , Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Philippe PLOYER, Pascale ROUX, Marie-Hélène DUROCQ, Mireille KAMMERLOCHER, Christine BESOMBE JOLLY, Laurent BAILLY, Daniel BEY, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT.

Absents représentés : Corinne FROELHIN, Laurent GARCIA, et Agnès LAPLAZA ayant donné respectivement pouvoir à S.DIZAMBOURG, P.ROUX et Y.GUIGNOT

Secrétaire de séance : Laurent BAILLY

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2016 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'ASSISTANCE INFORMATIQUE AVEC INGENIERIE 70

Suite à la loi Notre, le Département ne peut plus assurer l'assistance informatique, par perte de la clause de compétence générale

La compétence technique, fonctionnelle et réglementaire dans l'utilisation des logiciels de comptabilité, paye, élections, état civil, facturation...sera désormais du domaine d' Ingenierie 70.

Le Conseil municipal décide d'adhérer à Ingenierie 70 pour la compétence d'assistance informatique et autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités de travail en commun ainsi que tous documents nécessaires à la réalisation de cette assistance.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'AFR :

Le bureau de l'AFR aurait dû être renouvelé en mars 2016, le dernier renouvellement ayant eu lieu en mars 2010. Conformément à l'arrêté préfectoral de constitution de l'AFR, le bureau est composé de 3 membres désignés par la chambre d'agriculture, de 3 membres désignés par le conseil municipal et du Maire ou de son représentant ; il doit être renouvelé tous les 6 ans. Le Conseil municipal unanime propose la nomination de Alexis GUIGNOT, Jean-Claude COURBEY et Benoit COURBEY, propriétaires dans le périmètre de l'association foncière.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET

Les échanges entre la bibliothèque et la médiathèque départementale sont encadrés contractuellement par une convention générale de partenariat d'une durée de 3 ans. Cette convention qui détaille les engagements, droits et devoirs des parties signataires arrive à échéance le 31 décembre 2016 et doit donc faire l'objet d'un renouvellement. Le Conseil municipal à l' unanimité autorise le Maire à signer cette convention.

DEMANDE d' HABITAT 70

Habitat 70 propriétaire d'une maison 21 rue des chenevières a entrepris la réhabilitation de ce local et souhaite créer l' alimentation en gaz du bâtiment et son raccordement au réseau d'assainissement ; pour ce faire il sera nécessaire, après travaux, de remettre en état la ruelle qui est propriété de la commune. Une demande de participation de la commune aux frais a été formulée par Habitat 70 .

Après délibération, le Conseil municipal propose de participer à hauteur de 30 % du coût des travaux pour la partie qui n'a jamais reçu d'enduit (limite avec la propriété voisine).

RAPPORT d'ACTIVITE du SICTOM

Le rapport de l'activité du SICTOM pour l'année 2015 a été présenté en Communauté de Communes. 73 communes sont concernées ; on note une légère hausse de la collecte d'ordures ménagères le poids par volume de bacs a légèrement augmenté sauf pour les bacs de 120 L , le nombre de levées a augmenté sauf pour les bacs de 660 L. Pour le tri sélectif le taux de refus a diminué nettement en fin d'année.

La fréquentation dans les déchetteries est en baisse ; le SICTOM s'est engagé dans une campagne de vente de composteurs pour une réduction des déchets fermentescibles et l'achat de composteurs permet de réduire le poids collecté dans les bacs d'OM.

QUESTIONS DIVERSES :

- **MOBILIER** : une acquisition de bancs est faite, les crédits ayant été ouverts lors de l'adoption du budget supplémentaire ; ces bancs seront livrés en début d'année et installés dès que le temps le permettra.
- **SITE INTERNET** : une refondation du site est nécessaire, le site actuel ne permettant pas une saisie facile et rapide ; un devis a été présenté comprenant la récupération des données avec formation incluse ; le Conseil municipal donne son accord, le site présentant un réel intérêt pratique pour la Mairie et les usagers : on note en effet entre 700 et 800 passages par mois.
- **EGLISE** : des problèmes d'infiltrations ont causé des dégâts au plafond et aux murs depuis plusieurs années ; suite à l'intervention de 2 entreprises il avait été décidé à l'époque d'attendre que toute l'humidité soit résorbée pour pouvoir remettre en état durablement ; une déclaration de dégâts des eaux a été faite et un devis produit pour faire avancer le dossier.

Le Maire, Yvan GUIGNOT

Pour information :

VCEUX du MAIRE

et du CONSEIL MUNICIPAL

à la POPULATION :

DIMANCHE 8 JANVIER 2017

11H00

Salle polyvalente

